



Ville de Pontivy

**Commission urbanisme, développement durable,
déplacements et habitat**

Compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2014

C28-2014-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint au maire
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale
M. Eric SEGUET, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE

Mme Maryvonne LE TUTOUR, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
Mme Valérie GIANGRANDE, économiste de flux
M. Gaël CADORET, chargé de mission agenda 21

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Quartier d'habitat de Talin – Fin de la convention avec EADM
Etude préalable pour l'aménagement du secteur de l'ancien hôpital – Demande de subvention
Taxe d'aménagement communale – Exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable
Rosaie Gaston Schweitzer – Modification à la liste des voies publiques et privées de la commune
Concours des maisons fleuries 2014
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Eau et Rivières de Bretagne

DOCUMENTS ANNEXÉS

Carte des giratoires
Plan de situation du lotissement rue Roger Le Cunff
Accord de programmation avec l'Agence de l'Eau
Proposition de renouvellement des systèmes de chauffage
Proposition sur l'isolation et le changement des huisseries

I- Dénominations de voies et espaces publics

Plusieurs rond-points infranchissables situés sur le territoire communal n'ont pas de nom. Il s'agit des giratoires situés :

- 1- à l'intersection de la rue Hélène et Victor Basch
 - 2- à l'intersection de la rue Marc Sangnier et de l'avenue des Cités Unies
 - 3- à l'intersection de la rue Colette Besson et de l'avenue des Cités Unies
 - 4- à l'intersection des rues Mathurin Onno, Jean Massenet et Albert de Mun
 - 5- à l'intersection des rues du 2ème Chasseur, des 3 Frères Ponçon et Jean Jaurès
 - 6- à l'intersection de la rue Françoise Darget et de l'avenue de la Libération
 - 7- à l'intersection des rues Joseph Le Bris, des Eglantines et de Bretagne
 - 8- à l'intersection de la route de Kergrist et de la déviation nord de Pontivy.
- Voir plans en annexe 1.

La commission propose les noms suivants :

- 1- Rond-point Hélène et Victor Basch
- 2- Rond-point René-Guy Cadou
- 3- Rond-point de Pont-er-Morh
- 4- Rond-point Albert de Mun
- 5- Rond-point Louis Robic
- 6- Rond-point de Kergrésil
- 7- Rond-point du Four à Chaux
- 8- Rond-point de La Haye

Monsieur Guillaume GUERIN a été autorisé, par arrêté du 19 décembre 2013, à créer un lotissement d'habitation de 32 lots sur un terrain situé entre les rues Roger Le Cunff, des Eglantines et de Coët-er-Boper. Trois nouvelles rues ont ainsi été créées. Ces rues se situant dans le « quartier des fleurs », la commission propose de les dénommer :

- Rue des Arums
- Rue des Agapanthes
- Rue des Stellaires.

Voir plan en annexe 2.

La commission a été saisie d'une demande de dénommer la fontaine située en contre-bas du Resto. Elle propose le nom suivant (que l'on retrouve sur le cadastre napoléonien) : fontaine er flourenn, en breton fetan er flourenn.

II- Accord de programme Agence de l'eau Loire-Bretagne :

L'Agence de l'eau Loire Bretagne conditionne l'attribution d'aides financières pour l'acquisition d'équipements hydro-économiques à l'élaboration par les collectivités d'un programme d'actions sur deux ans en faveur des économies d'eau. Le dispositif permet d'obtenir des aides pouvant aller jusqu'à 50 % du montant d'un équipement (ex. : robinets, wc, réducteurs de pressions, station de lavage de véhicules avec recyclage d'eau, compteurs...) , il permet également d'être éligible à d'autres aides apportées par le Conseil général.

Cet accord de programmation a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et de financement pour la réalisation d'un programme de travaux coordonné et cohérent dont l'objectif détaillé est de rationaliser les consommations d'eau potable dans plusieurs équipements communaux.

Il est proposé de conclure cet accord avec "l'Agence de l'eau Loire-Bretagne" pour une durée de 2 ans à compter de sa signature (exemple d'accord de programmation, document en Annexe 3).

III- Chauffage et isolation :

L'analyse des dépenses d'énergie et d'eau des trois dernières années montre une augmentation constante des dépenses annuelles variant entre 60 000 et 110 000 euros supplémentaires chaque année, pour l'essentiel due à l'augmentation des tarifs d'énergie.

60 % des chaudières ont plus de 15 ans. L'analyse du changement de la chaudière du CLSH en 2010 permet de démontrer 35 % d'économie annuelle soit 3 700 euros/an et un amortissement de la chaudière en 3 ans.

La question de la programmation et de l'anticipation de telles opérations se pose, pour générer des économies immédiates.

Dans le but de mieux contrôler les dépenses énergétiques, plusieurs propositions sont faites, sous forme de fiche environnement, concernant le renouvellement (Annexes 4 et 5) :

- des systèmes de chauffage
- des huisseries, isolation des combles et sous-sols.

IV- La ville de Pontivy mise à l'honneur par les services de l'Etat

7 collectivités bretonnes dont Pontivy ont été sélectionnées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour leur engagement en faveur de l'environnement et du développement durable (Communauté de communes Paimpol-Goëlo, Vitré Communauté, Quimper Communauté, Pontivy, Laillé, Plabennec, Saint-Méloir-des-Bois).

L'objectif était de réaliser une analyse sur le thème de la conduite de projet et de la gouvernance engendrée par l'application des politiques publiques du développement durable.

Le rapport est désormais finalisé, il comprend des vidéos de témoignages. Il est disponible sur le site internet de la DREAL et sera diffusé aux collectivités bretonnes dans les mois qui viennent.

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-gouvernance-experiences-et-a2531.html>

V- Pondi électr'eau

La commission et les services s'associent au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour organiser l'opération Pondi électr'eau le 25 septembre.

Cette action permet de sensibiliser et d'informer un public fragilisé et en insertion, sur les possibilités d'économies d'eau, d'énergie et les déplacements.

Un partenariat avec Pontivy communauté (réseau Pondi bus), Edf, la CAF et l'association *les petits débrouillards* a été établi.

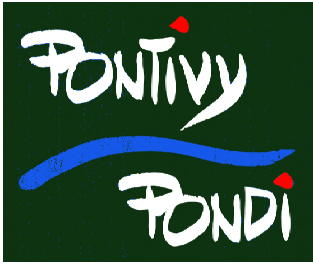
VI- Balade patrimoine caché, nature et légendes

Pour la troisième année consécutive, une balade découverte est proposée en automne. Elle a pour but de faire découvrir aux Pontivyens un aspect d'un quartier sous des angles moins connus.

La marche est l'occasion de croiser dans la même animation la découverte du patrimoine architectural, historique et environnemental et de mettre en avant l'action de la ville dans ces domaines.

Cette marche associe les services espaces verts, Agenda 21, patrimoine, et archives avec le concours de l'association Bretagne vivante.

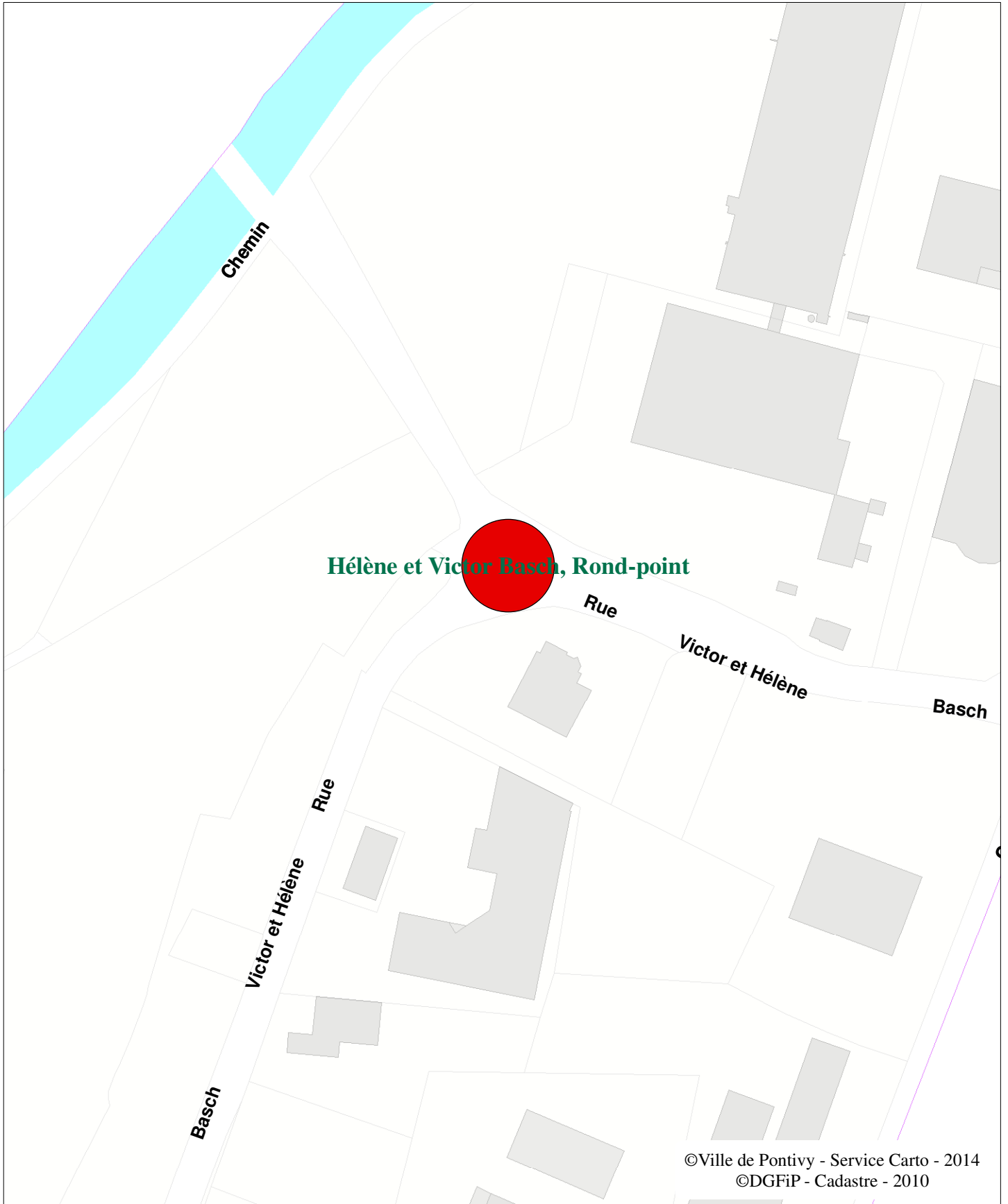
Cette année, le quartier de Tréleau sera à l'honneur, dimanche 12 octobre à 14h30.

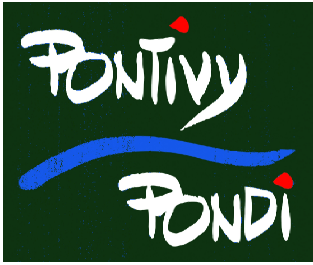


Dénomination des ronds-points



1:2 000
0 10 20
Mètres

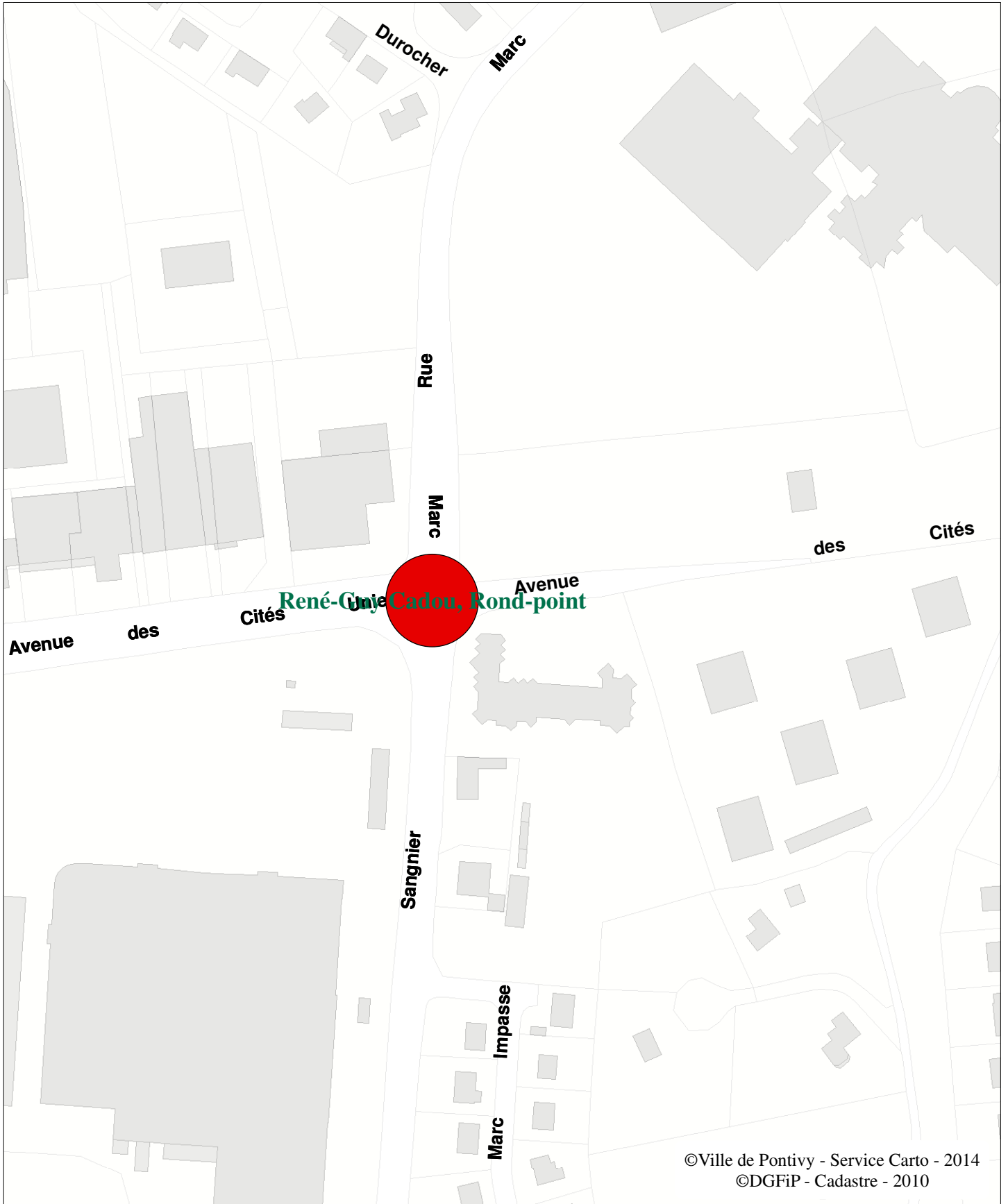


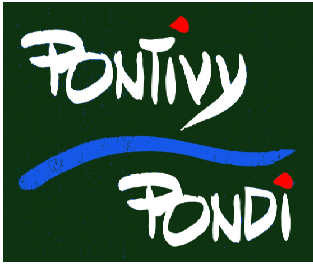


Dénomination des ronds-points



1:2 000
0 10 20
Mètres





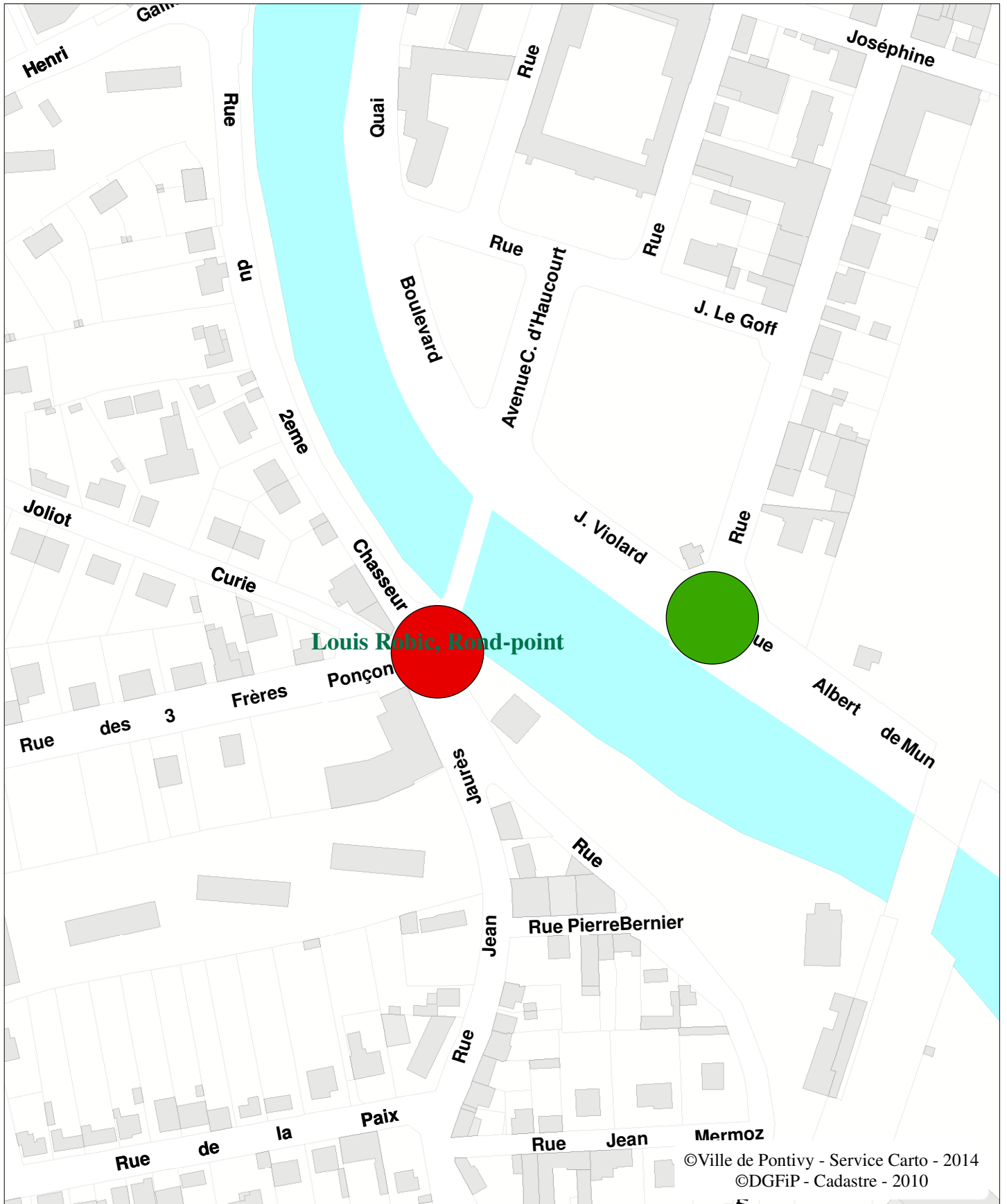
Dénomination des ronds-points



1:2 000

0 10 20

Mètres





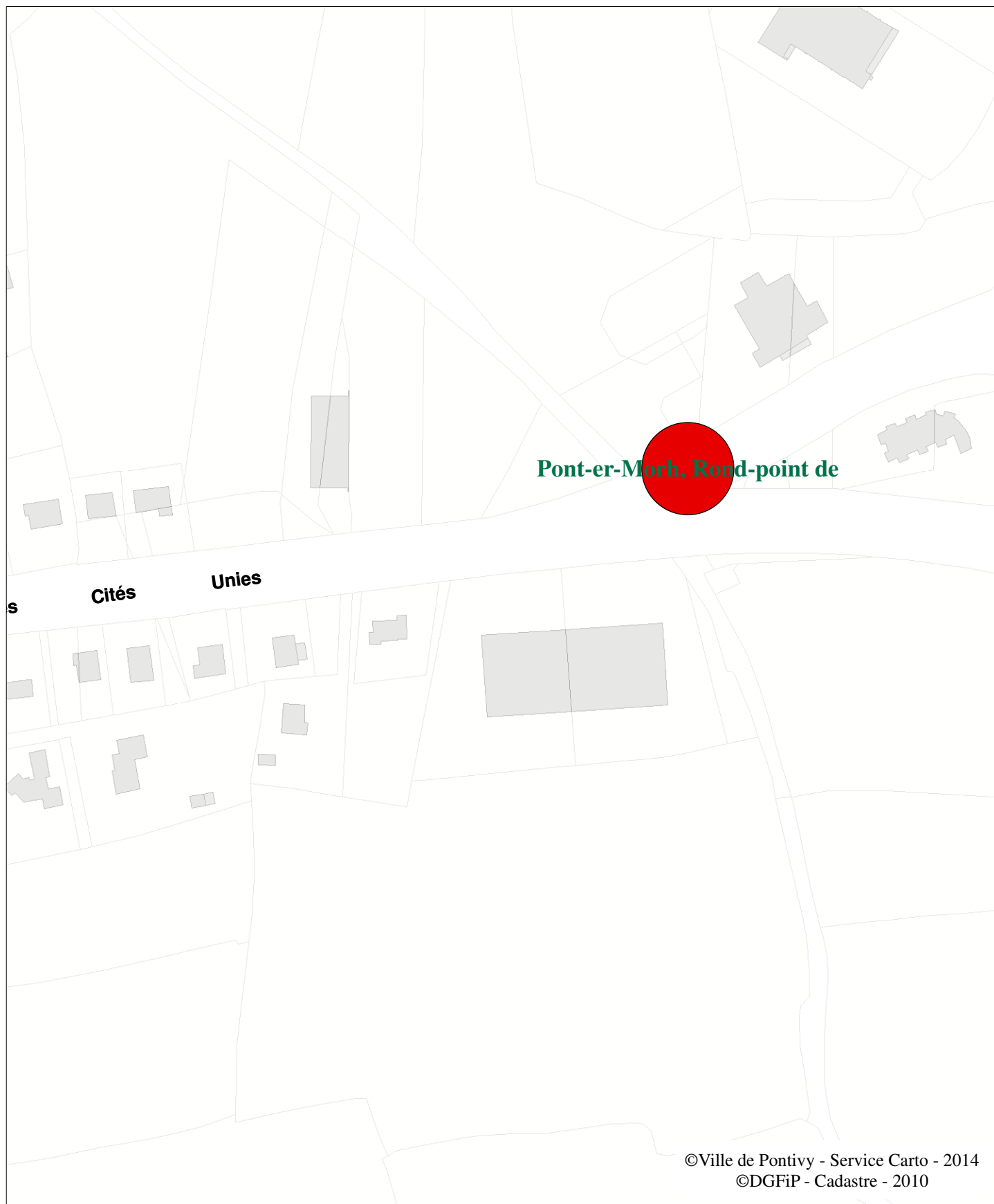
Dénomination des ronds-points

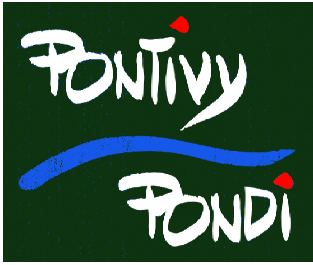


1:2 000

0 10 20

Mètres





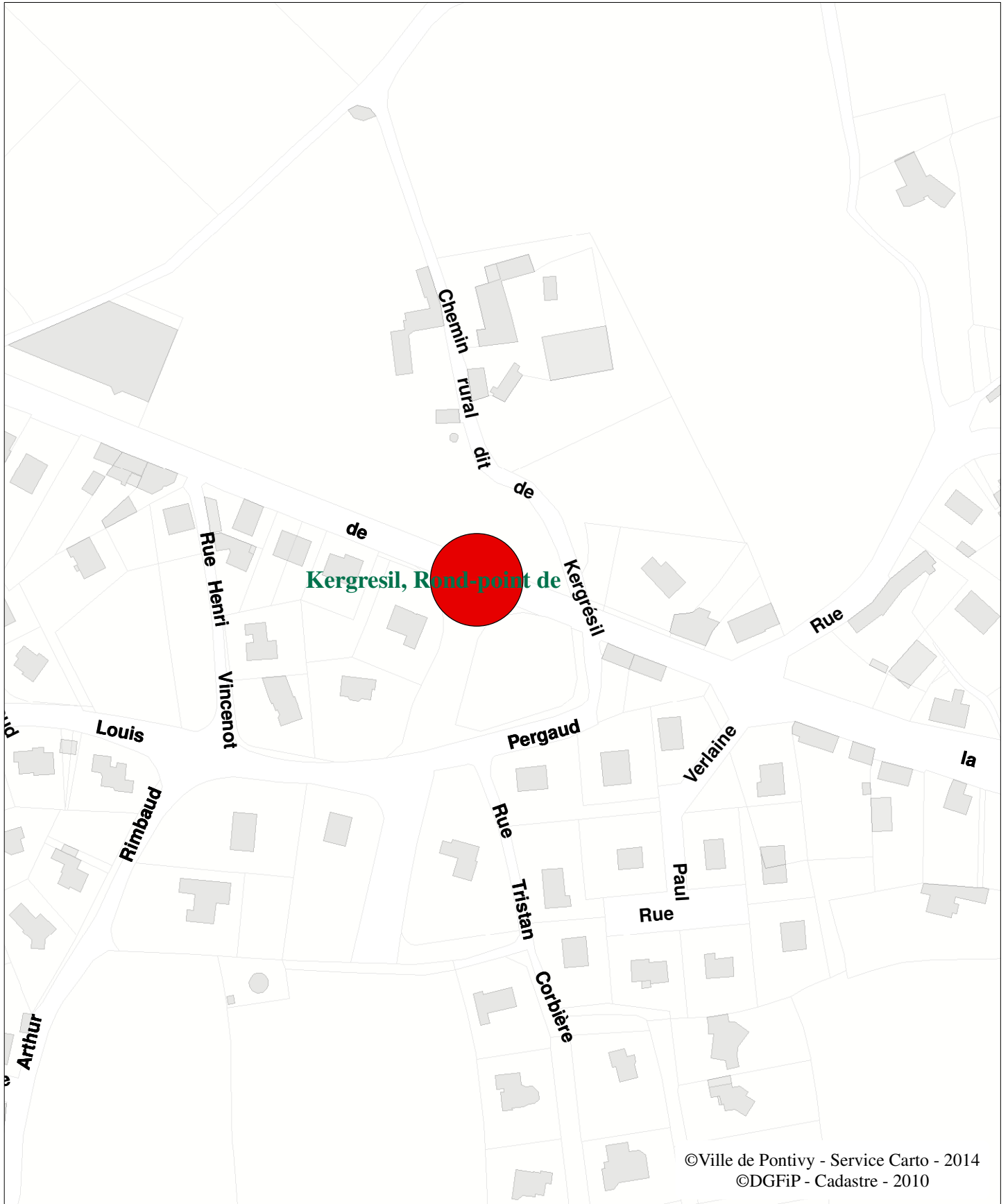
Dénomination des ronds-points

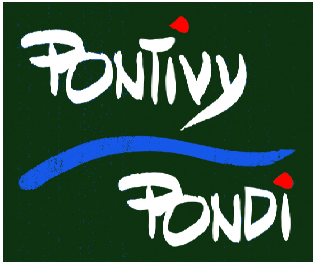


1:2 000

0 10 20

Mètres

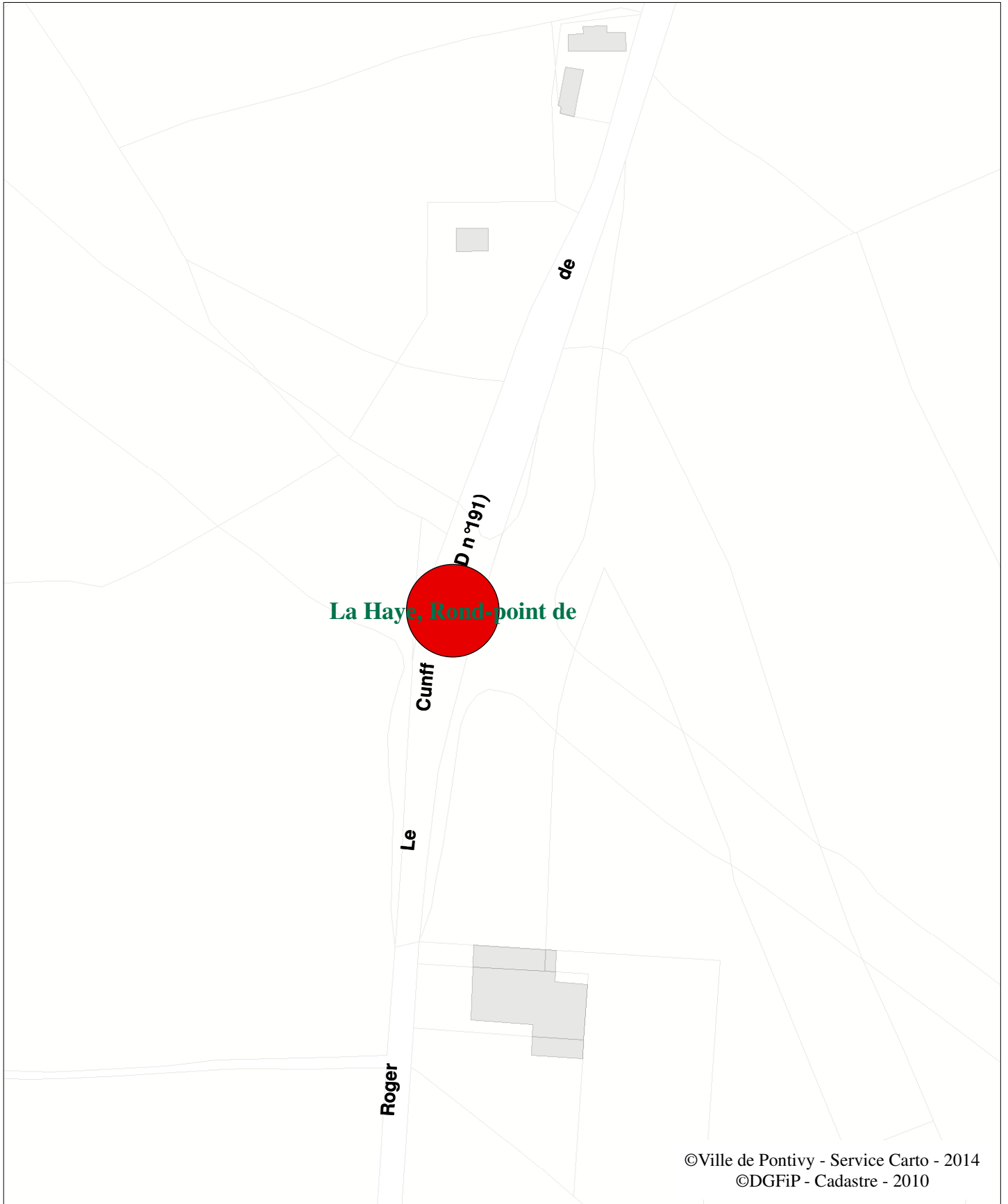




Dénomination des ronds-points



1:2 000
0 10 20
Mètres





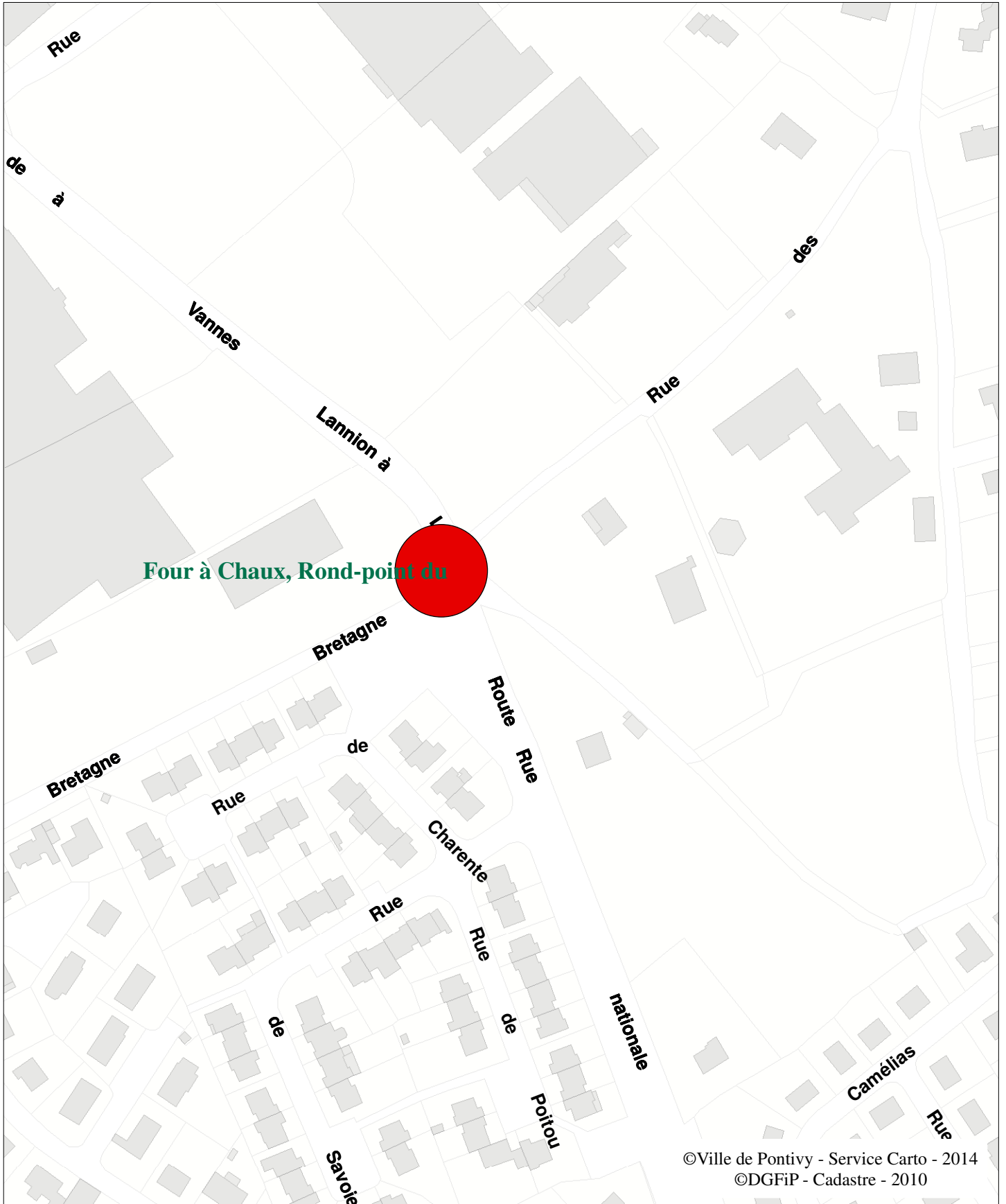
Dénomination des ronds-points

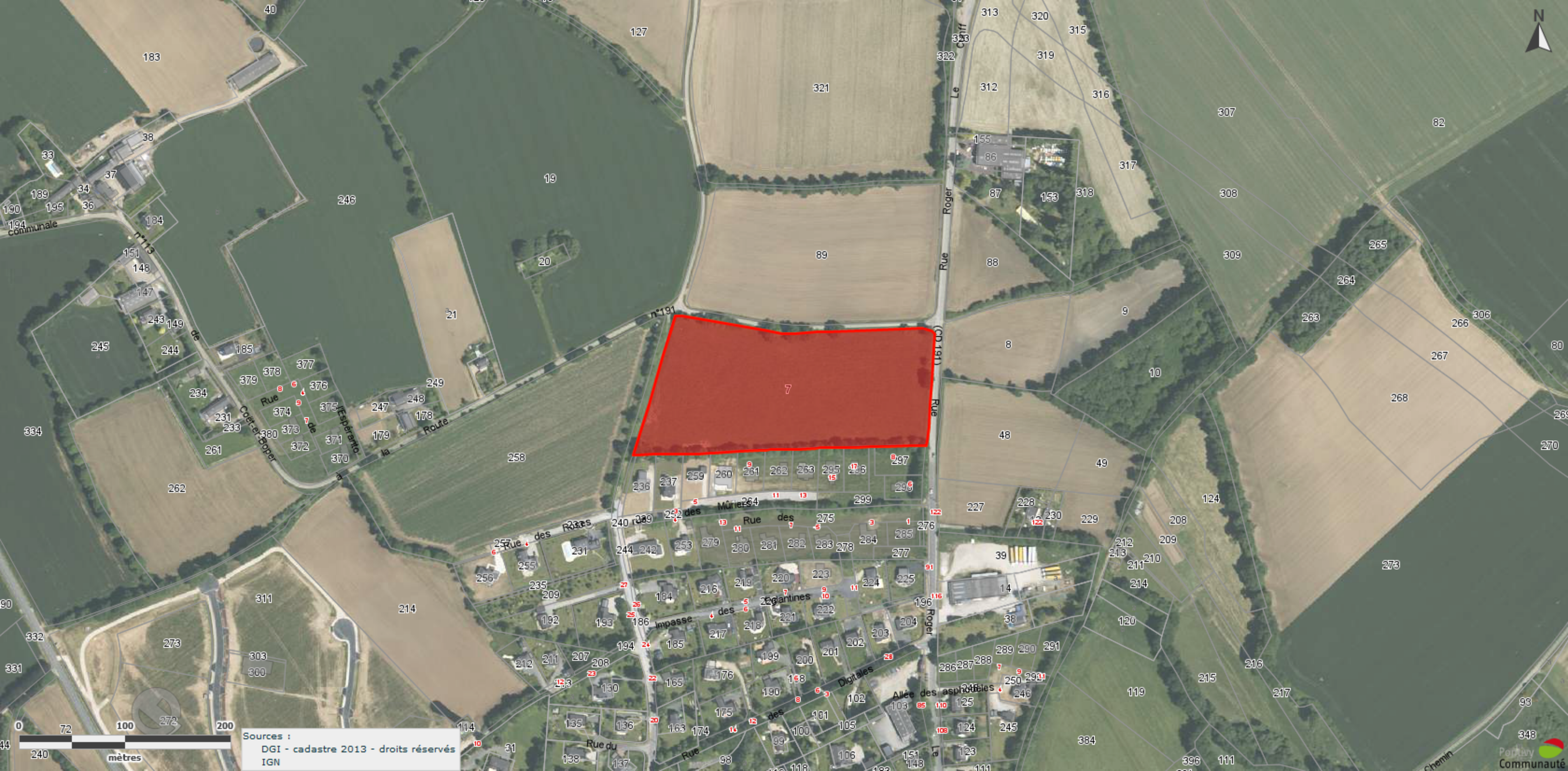


1:2 000

0 10 20

Mètres





Sources :
DGI - cadastre 2013 - droits réservés
IGN





ACCORD DE PROGRAMMATION

Ville de
Accord pour un programme de maîtrise et de réduction des
consommations d'eau

Entre

Le maître d'ouvrage : la ville de représenté par M (Maire), agissant en vertu de la délibération du ci après désigné « le maître d'ouvrage »,

et

L'agence de l'eau Loire-Bretagne représentée par M. Noël MATHIEU, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° du du conseil d'administration de l'agence, ci après désigné « l'agence »,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'agence souhaite développer des actions coordonnées permettant de mettre en œuvre les orientations et dispositions prévues dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé le 15 octobre 2010 par le comité de bassin.

A cet effet, elle propose aux acteurs locaux qui le souhaitent, de les accompagner financièrement dans la réalisation de programmes de travaux pluriannuels cohérents au travers d'un accord de programmation qui accorde une priorité de financement pour la réalisation complète de ce programme.

Partageant ces enjeux, le maître d'ouvrage a souhaité s'inscrire dans cette démarche. A partir d'un état des lieux ou diagnostic réalisé sur les sites présentant des potentialités d'économies, il a élaboré un programme d'actions dont l'objectif général est de maîtriser et de réduire les consommations d'eau potable.

Les opérations prioritaires pour l'atteinte de cet objectif font l'objet du présent accord de programmation.

Article 1 : Objet de l'accord de programmation

Le présent accord de programmation a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et de financement pour la réalisation d'un programme de travaux coordonné et cohérent dont l'objectif détaillé est de :

- Rationaliser les consommations d'eau potable dans plusieurs équipements communaux

Article 2 : Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date de signature.

Article 3 : Programme des opérations à réaliser

La liste des opérations à réaliser qui sont jugées les plus efficaces pour atteindre l'objectif fixé à l'article 1 sont listées en annexe du présent accord.

Elles ne trouvent leur cohérence que dans le cadre de la réalisation complète de ce programme et du respect de l'échéancier prévisionnel d'engagement indiqué en annexe.

Le coût total prévisionnel des opérations à réaliser dans le cadre de cet accord est ainsi évalué à € HT.

Article 4 : Engagements du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage, en signant le présent accord, à réaliser la totalité des opérations prévues à l'article 3 dans les délais indiqués en annexe.

Il s'engage également à respecter les règles générales d'attribution et de versement des subventions de l'agence en vigueur au moment du dépôt du dossier de demande d'aide financière.

Il s'engage enfin à effectuer pendant la durée de l'accord un suivi financier et technique des opérations programmées. Au terme de la durée de l'accord de programmation tel qu'indiqué dans l'article 2, il réalise également un bilan à la fois technique et financier des opérations vis-à-vis de l'atteinte de l'objectif visé à l'article 1.

Article 5 : Engagements des partenaires financiers

L'agence s'engage à financer en priorité les opérations figurant en annexe à conditions que celles-ci relèvent de son programme d'intervention en vigueur et ce dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

A la date de signature du présent accord, il s'agit des taux d'aide prévus au 9^e programme d'intervention tels qu'ils sont indiqués dans le plan de financement prévisionnel, et jusqu'en 2013 inclus. Au-delà, l'engagement de l'agence sera formalisé sur la base des nouvelles modalités en vigueur.

Article 6 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières

Chaque opération définie dans le présent contrat fera l'objet d'une décision individuelle de l'agence en application des règles générales d'attribution et de versement de ses subventions. En particulier, les montants d'aide indiqués en annexe ne tiennent pas compte de l'application des coûts plafonds en vigueur. La durée de validité de chaque décision d'aide financière est de 2 ans.

Article 7 : Modification de l'accord de programmation

Sauf accord entre les signataires, toute modification telle que, la variation importante du montant des dépenses ($\geq 20\%$) d'une opération par rapport au montant prévisionnel, la non-réalisation d'une opération ou le non-respect de l'échéancier de réalisation d'une opération (différé ≥ 1 an) constituera un motif de résiliation du présent accord.

Dans ce cas, les actions restant à réaliser ne seront plus considérées comme prioritaires. Néanmoins, les parties pourront éventuellement, pour chacune en ce qui les concerne et de manière individuelle, proposer de nouveaux engagements.

Article 8 : Résiliation de l'accord de programmation

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, en cas de modification dans ses objectifs qui ne lui conviendrait pas. La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges Contentieux

Préalablement à tout contentieux, les parties s'obligent à se rapprocher pour tenter de régler à l'amiable leurs éventuels litiges ou différends.

A défaut d'accord amiable, toutes difficultés relatives à l'application du présent accord seront soumises au Tribunal Administratif d'Orléans.

A , le Le Maire		A Orléans, le Le directeur général de l'agence de l'eau Loire- Bretagne, Noël Mathieu
------------------------------	--	---

ANNEXE à l'accord de programmation (modèle)

Ville de

Opérations	Maître d'ouvrage	Montant Prévisionnel (€ HT)	Montant éligible agence (€ HT)	Participation de l'agence		Année de programmation	
				Taux	Montant aide (€)	2014	2015
Maîtrise des consommations Développement du comptages (x sous compteurs)				50%		X	
Maîtrise des consommations Equipements hydroéconomes : sanitaires xxxxxxxx				50%			X
Maîtrise des consommations Mise en place radio relève - Bâtiments communaux (...x.....)				50%		X	
Réduction des consommations d'eau - centre technique municipal Recyclage eau - Réutilisation eaux pluviales aire de lavage des véhicules				50%		X	
Réduction des consommations d'eau – équipements hydroéconomes au centre des congrés				50%		X	
Réduction des consommations d'eau – pôle espaces verts Acquisition d'une cuve de récupération d'eaux de pluie				50%			X
Réutilisation des eaux traitées (station d'épuration) Etude de faisabilité				50%			X
Sensibilisation des usagers et suivi du programme d'actions				50%			X
Sous-total							X



Fiche Environnement

Proposition de renouvellement des systèmes de chauffage

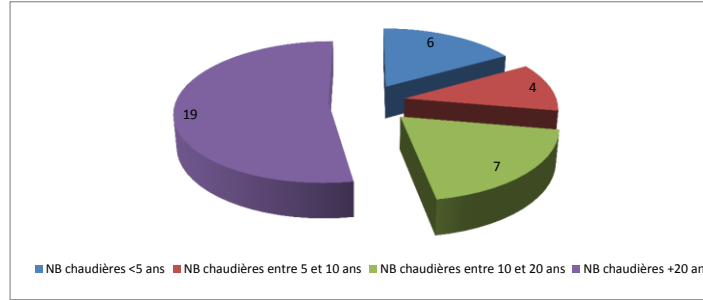
N°doc : FIE 100.v1

Date d'émission : 04/09/2013

Date de mise à jour

Etabli par : V.GIANGRANDE

Nombres de chaudières installées	
NB chaudières <5 ans	6
NB chaudières entre 5 et 10 ans	4
NB chaudières entre 10 et 20 ans	7
NB chaudières +20 ans	19



Année	Lieu	Chaudières à changer	puissance chaudière en Kw	fluide	prix estimé du remplacement	Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé avec nouvelle chaudière	temps de retour sur investissement en années	Gaz à effet de serre rejeté en 2012 en kg	gaz à effet de serre avec nouvelle installation
	Serre	de dietrich de 1973	203	Fioul	40000	144256	13872	6311,2	5,290	38791,41	23225,22
	Ecole Paul Langevin	Unical de 2000	375	Fioul	70000	128700	12681	5630,625	9,929	34608,29	20720,70
	Ecole Paul Langevin	réseau de chauffage			70000						
	Théâtre des Halles	Chapee de 1981	175	gaz	35000	133977	8281	5861,49375	14,466	30814,71	21570,30
	APAP	2 chaudières De detrich de 1987	2*32	gaz	15000	61646	3929	2697,0125	12,175	14178,58	9925,01
	Police municipale	de dietrich de 1985	20	gaz	10000	32500	2016	1421,875	16,831	7475,00	5232,50
	Immeuble Jouanno	2 chaudières De detrich de 1987	105+90	gaz	40000	137239	8502	6004,20625	16,014	31564,97	22095,48
	Ecole quinvet	de dietrich de 1981	174	gaz	35000	91009	5857	3981,64375	18,663	20932,07	14652,45
	Centre technique municipal	de dietrich de 1987	32	gaz	10000	68017	4325	2975,74375	7,411	15643,91	10950,74
	Mairie	de dietrich de 1992	90	gaz	30000	130337	8116	5702,24375	12,429	29977,51	20984,26
	Parc de kergresil	de dietrich de 1989	45	gaz	30000	15722	1575	687,8375	33,816	3616,06	2531,24
totaux					385000	943403	69154	41273,88125		227602,513	151887,883

Commentaires :

coût du kwh de gaz en 2012 : 0,0625€

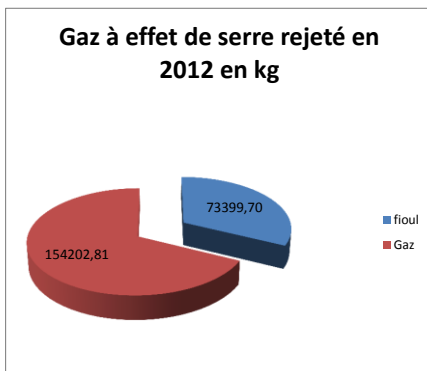
prix du carburant constant


fluide estimé : 30% d'économie de chauffage en changeant de chaudière pour une plus moderne

kergresil: la consommation correspond à 1 mois de chauffage en considérant une période normale de chauffage le retour sur investissement se trouve à 5 ans

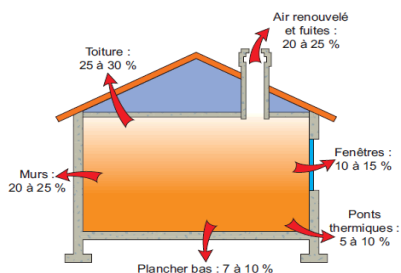
Programme réalisé avec Xavier Le Gal (responsable bâtiment) et vu par le plombier (Vincent Le Calve)

je n'ai pas intégré les subventions potentielles ainsi que les certificats d'économie d'énergie.



	Fiche Environnement			N°doc : FIE 200.v1
	évaluation renouvellement des huisseries, isolation des combles et sous sol			Date d'émission : 05/09/2013
				Date de mise à jour : 11/09/2013
				Etabli par : V.GIANGRANDE

Nombre de Bâtiments communaux			
	total	isolé	non isolé
Nombre de m2 entretenus			
Nombre de huisseries			
Nombre de m2 murs			
Nombre de m2 couvertures			



Batiments		Ecole marcel Collet							
Nombre huisseries	Nombre huisseries déjà changées au 1/09/2013	nombre de huisseries à changer	prix estimé du remplacement	Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années	Gaz à effet de serre rejeté en 2012 en kg	gaz à effet de serre avec nouvelle installation
98	26	72	80064	195328	12437	10987,2	55,224		
étanchéité + isolation couverture en m2	prix au m2 en €		prix estimé TTC	Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années		
1718	83,72		143830,96	195328	12437	9156	43,838		
isolation des murs en m2	prix au m2 en €		prix estimé TTC	Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années		
1020	89,7		91494	195328	12437	9766,4	34,260		
totaux			315388,96	195328	12437	5596,65	46,107	0	

Ecole Paul Langevin	isolation des murs en m2	prix au m2 en €	prix estimé TTC	Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années	Gaz à effet de serre rejeté en 2012 en kg	gaz à effet de serre avec nouvelle installation
Primaire	1122	89,7	100643,4	128700	12681	6435	27,789	34608,29	23680,80
Maternelle	450	89,7	40365						
Préau	363	89,7	32561,1						

Apap									
Nombre huisseries	Nombre huisseries déjà changées au 1/09/2013	nombre de huisseries à changer	prix estimé du remplacement	Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années	Gaz à effet de serre rejeté en 2012 en kg	gaz à effet de serre avec nouvelle installation
			60000	61646	3929	3467,5875	130,035		
étanchéité + isolation couverture en m2	prix au m2 en €	prix estimé TTC		Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années		
			10000	61646	3929	2889,66	9,621		
isolation des murs en m2	prix au m2 en €	prix estimé TTC		Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années	Gaz à effet de serre rejeté en 2012 en kg	gaz à effet de serre avec nouvelle installation
			50000	61646	3929	3082,3	59,053		
Totaux			120000	61646	3929	1768,05	55,531		

Ecole Albert Camus									
isolation des murs en m2	prix au m2 en €	prix estimé TTC	Consommation fluide année 2012 en kwh	coût fluide 2012	coût fluide estimé après travaux	temps de retour sur investissement en années	Gaz à effet de serre rejeté en 2012 en kg	gaz à effet de serre avec nouvelle installation	
1248	89,7	111945,6	184651	11320	9232,55	53,628			